

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01020

Numéro SIREN : 840 741 144

Nom ou dénomination : 3P-CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2022 sous le numéro de dépôt 8929

3P-CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 71 rue du Cornouiller
85000 La-Roche-sur-Yon
840 741 144 RCS La-Roche-sur-Yon

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/03/2021

Le trente mars deux mille vingt-et-un, à 15h00, La Roche-sur-Yon,
Eric CHAUVVEAU demeurant 462 Boulevard Madame de Sévigné, 44150 Ancenis-Saint-Géréon.
Associé unique de la Société 3P-CONSEIL,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,
A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée ;
- Convocation de l'associé unique ;
- Préparation du rapport et du projet de décisions ;
- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION - DISSOLUTION ANTICIPEE - MISE EN LIQUIDATION

AMIABLE

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Mars 2021 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.
La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la Dénomination sociale, suivie de la mention 'Société en liquidation', ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

DEUXIEME DECISION - DESIGNATION DU LIQUIDATEUR

L'associé unique Eric CHAUVVEAU demeurant 462 Boulevard Madame de Sévigné, 44150 Ancenis-Saint-Géréon décide d'exercer les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

32

L'associé unique décide que le Liquidateur ne percevra aucune rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions. Il pourra néanmoins prétendre au remboursement des frais qu'il aura exposés dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, sur présentation de justificatifs.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Dans les six mois de la clôture de chaque exercice, l'associé unique statuera sur les comptes annuels. En fin de liquidation, l'associé unique constatera la clôture de la liquidation.

TROISIEME DECISION - SIEGE DE LA LIQUIDATION

L'associé unique décide que la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées au siège social qui reste fixé à 71 rue du Cornouiller 85000 La-Roche-sur-Yon.

QUATRIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIR

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique
Eric CHAUVYBAU

